Distr.:
Générale

30 Mai 2025

Original: anglais et français uniquement

AMCEN AU UNEP

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Vingtième session
Réunion du groupe d'experts
Nairobi, Kenya, 14 – 18 Juillet 2025

Point 2 (a) de l'ordre du jour provisoire

Questions organisationnelles : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

I. Introduction

1. La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) tient des sessions ordinaires tous les deux ans. La vingtième session ordinaire sera accueillie par le Gouvernement de la Libye à Nairobi, du 14 au 18 juillet 2025.

2. Cette session marquera également le 40e anniversaire de la CMAE. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté un ordre du jour provisoire pour la réunion ministérielle de la vingtième session ordinaire, tel qu'il figure dans le document AMCEN/20/1.

3. Le secrétariat a distribué une note d'information relative à la vingtième session ordinaire (document AMCEN/20/INF/1). Une liste des documents pour la session est fournie à l'annexe I du présent document, et le programme de travail est présenté à l'annexe II.

II. Objectifs et aperçu de la vingtième session ordinaire

4. La session se tiendra sous le thème : **« Quatre décennies d'action environnementale en Afrique : réflexion sur le passé et projection vers l'avenir. »** Ce thème invite à une réflexion approfondie sur le parcours environnemental de l'Afrique au cours des 40 dernières années, en mettant en lumière les réalisations, les défis rencontrés et les leçons tirées, tout en dessinant une vision ambitieuse et inclusive pour relever les nouvelles priorités environnementales à l'échelle du continent.

5. La session offrira une plateforme pour renforcer l'engagement collectif de l'Afrique dans l'agenda environnemental mondial, notamment dans le cadre des différentes conférences des parties aux accords environnementaux, de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres processus multilatéraux liés à la lutte contre les changements climatiques, la désertification, la perte de la nature et de la biodiversité, ainsi que la pollution, entre autres. Elle visera également à garantir que la région soit non seulement en mesure de relever les défis dans ces domaines, mais aussi de saisir les opportunités émergentes en faveur du développement durable du continent.

6. La vingtième session ordinaire constituera une occasion pour les ministres de fournir des orientations politiques en vue de la participation de l'Afrique aux prochaines conférences et réunions environnementales mondiales, notamment la COP 15 de la Convention de Ramsar, qui se tiendra à Victoria Falls, au Zimbabwe ; la deuxième partie de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation visant à élaborer un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin (INC-5.2), qui se tiendra à Genève, en Suisse ; la COP 6 de la Convention de Minamata, qui se tiendra également à Genève, en Suisse ; la COP 30 de la CCNUCC, qui se tiendra à Belém, au Brésil ; la COP 20 de la CITES, qui se tiendra à Samarcande, en Ouzbékistan ; et la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-7), qui se tiendra à Nairobi, au Kenya.

7. La session aura également pour objectif de consolider davantage les travaux de la Conférence dans le cadre

de sa contribution à l'agenda régional en matière d'environnement et de développement durable. Elle portera notamment sur l'identification des priorités environnementales de l'Afrique pour la période 2025–2027, la valorisation des acquis de la Conférence au cours des 40 dernières années, ainsi que l'élaboration de recommandations politiques pour l'avenir.

8. Sur la base de ce qui précède, la réunion du groupe d'experts préparera des projets de déclaration, de décisions et de messages clés, en vue de leur examen par les ministres lors de la réunion ministérielle.

III. Points de l'ordre du jour provisoire

Point 1 : Ouverture officielle de la réunion

9. Un représentant du Président de la Conférence (Éthiopie) prononcera une allocution de bienvenue.

10. Un représentant du gouvernement de la Libye, ainsi que le président du Comité technique du Groupe Afrique à Nairobi, prendront ensuite brièvement la parole.

11. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant que secrétariat de la Conférence, et de la Commission de l'Union africaine feront également des déclarations d'ouverture.

Point 2 : Questions d'organisation

12. Conformément aux dispositions de la Constitution de la Conférence et à son règlement intérieur, la réunion du groupe d'experts se tiendra sous les auspices du Bureau de la dix-neuvième session. En conséquence, le représentant du Président de la Conférence, Ministre du Plan et du Développement de l'Éthiopie, présidera la réunion du groupe d'experts.

13. Le Bureau de la Conférence est actuellement composé des membres suivants :

(i) Président : Éthiopie

(ii) Vice-présidents : Mauritanie, Côte d'Ivoire, Angola, République démocratique du Congo

(a) Adoption de l'ordre du jour

14. Les experts sont invités à adopter l'ordre du jour sur la base du document provisoire AMCEN/20/EGM/1

(b) Organisation du travail

15. Les experts sont invités à adopter le programme de travail figurant à l'annexe II du présent document.

16. Le groupe d'experts pourra établir des groupes de travail selon les besoins. Le Président invitera les experts à rejoindre ces groupes et communiquera leurs compositions au Secrétariat.

17. Un représentant du Secrétariat présentera une introduction, un aperçu des objectifs de la réunion ainsi que des informations relatives aux groupes de travail.

Point 3 : Examen du rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et sur les résultats de l'engagement de l'Afrique dans les récentes réunions mondiales clés

18. Le Secrétariat présentera un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la Conférence au cours de la période intersessions 2023–2025 (document AMCEN/20/2). Ce rapport fournit des informations sur le niveau de mise en œuvre des décisions adoptées par la Conférence lors de la reprise de sa dix-huitième session ordinaire, de sa dix-neuvième session ordinaire et de sa dixième session extraordinaire. Il présente également un résumé de plusieurs activités clés liées à la Conférence, les résultats qui y sont associés, ainsi que d'autres activités menées au cours de la période couverte par le rapport.

Point 4 : Examen des positions communes de l'Afrique et de sa participation aux prochaines réunions et conférences internationales sur l'environnement

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera les positions communes de l'Afrique ainsi que sa participation aux prochaines réunions et conférences internationales sur l'environnement.

(a) Préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides.

20. La quinzième réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides se tiendra du 23 au 31 juillet 2025 à Victoria Falls, au Zimbabwe.

21. La conférence sera axée sur la protection et la restauration des zones humides afin de préserver la santé

écologique, la biodiversité et la résilience face au climat. Elle abordera des enjeux urgents tels que la perte des zones humides, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion durable de l'eau et la coopération transfrontalière.

22. Le Zimbabwe, pays hôte de la quinzième réunion de la Convention de Ramsar sur les zones humides, fera le point sur les préparatifs de la réunion.

23. Un représentant du Groupe Afrique pour la quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides mettra en lumière les questions d'intérêt pour l'Afrique et présentera un ensemble de messages clés à examiner par les ministres, en préparation de la prochaine Conférence.

(b) Préparatifs de la deuxième partie de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin (INC-5.2)

24. La deuxième partie de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, se tiendra du 5 au 14 août 2025 au Palais des Nations à Genève, en Suisse. La première partie de cette cinquième session s'est tenue du 25 novembre au 1er décembre 2024 à Busan, en République de Corée.

25. La réunion sera axée sur l'avancement des négociations en vue de finaliser un traité mondial portant sur la pollution plastique dans l'ensemble de son cycle de vie, y compris la conception des produits, l'efficacité des ressources, la gestion des déchets et les approches fondées sur l'économie circulaire. Elle vise à combler les divergences sur des questions clés telles que la régulation de la production de plastique et des substances chimiques préoccupantes, tout en promouvant la coopération internationale et des mécanismes de financement pour soutenir la mise en œuvre.

26. Le président du Groupe africain des négociateurs sur la pollution plastique présentera un aperçu, une analyse et un rapport d'étape sur les négociations et les préparatifs en cours, en mettant en évidence les questions d'intérêt pour l'Afrique. Il soumettra également un ensemble de messages clés à l'examen des ministres dans le cadre des préparatifs de la deuxième partie de la cinquième session du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin.

(c) Préparatifs de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata

27. La sixième session de la Conférence des Parties (COP-6) à la Convention de Minamata sur le mercure se tiendra du 3 au 7 novembre 2025 à Genève, en Suisse.

28. La conférence sera axée sur le renforcement des efforts mondiaux visant à réduire la pollution au mercure, notamment par l'élimination progressive des produits contenant du mercure et la mise en œuvre de mesures visant à protéger la santé humaine et l'environnement. Elle examinera également les décisions adoptées lors de la COP-5 et encouragera la coopération internationale en faveur d'une gestion efficace du mercure. Des réunions préparatoires et des consultations régionales débuteront dans l'après-midi du 2 novembre 2025.

29. Un représentant du Groupe Afrique à la sixième Conférence des Parties à la Convention de Minamata mettra en lumière les questions d'intérêt pour l'Afrique et présentera un ensemble de messages clés à l'examen des ministres, en préparation de la conférence à venir.

(d) Préparatifs de la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

30. La trentième session de la Conférence des Parties (COP 30) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra du 10 au 21 novembre 2025 à Belém, au Brésil. Elle constituera une étape clé pour évaluer les progrès mondiaux réalisés dans le cadre des engagements climatiques pris au titre de l'Accord de Paris, en particulier l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5 °C.

31. La conférence mettra l'accent sur l'accélération de l'action climatique grâce à une coopération renforcée, un financement climatique accru et des solutions fondées sur la nature. Elle soulignera également l'importance du soutien aux communautés vulnérables et de la promotion de politiques fondées sur la science pour répondre efficacement à la crise climatique.

32. Le président du Groupe africain des négociateurs sur les changements climatiques présentera un résumé des résultats de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties, puis fournira un aperçu, une analyse et une mise à jour sur l'état d'avancement des négociations climatiques, ainsi que sur les questions en suspens dans le cadre des préparatifs de la trentième session de la Conférence des Parties.

(e) Préparatifs de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

33. La vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction se tiendra du 24 novembre au 5 décembre 2025 à Samarcande, en Ouzbékistan.

34. La conférence visera à garantir que le commerce international de la faune et de la flore sauvages soit durable, légal et traçable, en régulant le commerce des espèces menacées, en protégeant la biodiversité, en luttant contre le commerce illégal des espèces sauvages et en renforçant la coopération mondiale pour une conservation efficace.

35. Le président du Groupe africain des négociateurs sur la faune sauvage mettra en lumière les questions d'intérêt pour l'Afrique lors de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et présentera un ensemble de messages clés à l'examen des ministres dans le cadre des préparatifs de la Conférence

(f) Préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

36. La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (COP15) sera accueillie par le gouvernement du Brésil et se tiendra à Campo Grande du 23 au 29 mars 2026.

37. Le chef du Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) fera le point sur les préparatifs de la COP 15 de la CMS.

Point 5: Priorités de la CMAE pour la période 2025–2027

38. À l'approche de son prochain cycle, la Conférence doit identifier des priorités stratégiques qui orienteront l'action environnementale commune du continent.

39. Ce point de l'ordre du jour offre aux États membres l'opportunité d'examiner les défis et opportunités émergents, de s'aligner sur les engagements continentaux et mondiaux, et de définir une orientation ciblée pour les travaux futurs de la Conférence.

40. Le Secrétariat présentera les priorités proposées pour la période 2025–2027, en s'appuyant sur les éléments présentés dans la note du Secrétariat (document AMCEN/20/4).

41. Les experts procéderont ensuite à l'élaboration d'un projet de décision à soumettre à l'appréciation des ministres.

Point 6 : Questions relatives à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

(a) Situation du fonds général de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Fonds pour l'environnement du PNUE

42. Le fonds général de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a été créé afin de fournir un soutien financier, total ou partiel, au fonctionnement des organes de la Conférence et à la mise en œuvre de ses activités, et d'assurer une base financière durable pour la Conférence.

43. La Conférence a souligné à plusieurs reprises l'importance pour tous les États membres de verser leurs contributions conformément aux décisions de la Conférence.

44. Lors de la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence, tenue à Addis-Abeba en août 2023, les États membres se sont engagés à déployer tous les efforts nécessaires pour verser leurs contributions au fonds général d'affectation spéciale. Malgré cet engagement, peu d'améliorations ont été constatées au cours de la période couverte par le rapport.

45. Un représentant du Secrétariat présentera l'état du fonds général d'affectation spéciale, tel qu'il est exposé dans le document AMCEN/20/5.

46. Un représentant du Secrétariat fera également une brève présentation sur l'état du Fonds pour l'environnement du PNUE.

(b) Examen du règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

47. Lors de la reprise de sa dix-huitième session ordinaire, qui s'est tenue du 12 au 16 septembre 2022 à Dakar (Sénégal), la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a noté que sa Constitution et son

règlement intérieur n'avaient pas été révisés depuis leur adoption, malgré de nombreux changements dans les cadres politiques, juridiques et institutionnels du secteur de l'environnement aux niveaux national, continental et mondial.

48. La Conférence, par sa décision 18/1(f), a convenu que le règlement intérieur devait être examiné afin d'identifier les dispositions à actualiser, en cohérence avec la Constitution de la Conférence.

49. Un représentant du Secrétariat fera une brève présentation sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette décision relative à la révision du règlement intérieur.

(c) Examen de la composition du nouveau Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

50. Conformément au règlement intérieur de la Conférence, un nouveau Bureau est élu à chaque session ordinaire pour orienter et appuyer les travaux de la Conférence pendant la période intersession.

51. Au titre de ce point, les États membres examineront la composition proposée du nouveau Bureau pour la période 2025–2027, en veillant à une représentation équitable des cinq sous-régions d'Afrique : Afrique du Nord, Afrique australe, Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest.

52. Le Secrétariat présentera une mise à jour sur les résultats des consultations régionales et les candidatures reçues. Les États membres sont invités à examiner la composition proposée du Bureau, qui jouera un rôle clé dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence et la préparation de sa prochaine session ordinaire.

(d) Lieu et dates de la vingt-et-unième session ordinaire

53. réunion examinera les dates et le lieu de la vingt-et-unième session ordinaire.

Point 7 : Préparatifs de la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

54. La septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement se tiendra du 8 au 12 décembre 2025, au siège du PNUE à Nairobi, au Kenya.

55. Le thème de cette session sera : « Promouvoir des solutions durables pour une planète résiliente ».

56. Le président du Groupe Afrique à Nairobi fera une brève présentation sur les préparatifs entrepris par le Groupe pour sa participation à cette session de l'Assemblée.

57. Un membre du Secrétariat fera également une présentation sur la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Point 8 : Examen du projet de déclaration, des projets de décisions et des messages clés de la session

58. Un représentant du Secrétariat présentera un aperçu du projet de déclaration, des projets de décisions et des messages clés à soumettre à la réunion ministérielle, et proposera qu'ils soient examinés en vue de leur approbation sous la direction du président de la réunion du groupe d'experts.

Point 9 : Autres questions

59. L'Éthiopie informera la réunion d'une proposition visant à organiser une réunion ministérielle sur la restauration des écosystèmes en marge du Sommet africain sur le climat prévu pour septembre 2025

60. D'autres questions d'intérêt n'ayant pas été inscrites à l'ordre du jour pourront être abordées. Il est proposé que tout gouvernement souhaitant introduire un point supplémentaire transmette au Secrétariat un document de référence en vue de sa distribution pendant la session.

61. Le Secrétariat informera les experts techniques sur les préparatifs du 40e anniversaire de la CMAE (AMCEN@40).

Point 10 : Adoption du rapport du segment des experts

62. **La réunion adoptera le rapport du segment des experts, lequel sera soumis au segment ministériel pour examen.**

Point 11 : Clôture de la réunion

63. Le président invitera le directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le directeur du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie

bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union africaine à prononcer leurs remarques de clôture avant de déclarer la réunion close.

Annexe I

Liste des documents

Symbole	*Document*
Documents de travail	
AMCEN/20/EGM/1	Ordre du jour provisoire du segment du groupe d'experts
AMCEN/20/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment du groupe d'experts
AMCEN/20/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/SS.10/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/20/2	Note du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CMAE
AMCEN/20/3	Note du Secrétariat sur la gouvernance des océans
AMCEN/20/4	Note du Secrétariat sur les priorités de la CMAE pour 2025 à 2027
AMCEN/20/5	Note du Secrétariat sur le Fonds général de la CMAE
Documents d'information	
AMCEN/20/INF/1	Note d'information à l'intention des participants à la vingtième session ordinaire de la CMAE
AMCEN/20/INF/2	Bureaux de la CMAE de 1985 à 2023
Documents de référence	
AMCEN/BUR.9/2	Constitution de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/BUR.9/3	Règlement intérieur de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Annexe II

Programme de travail de la réunion du groupe d'experts – 14 et 15 juillet 2025

Lundi 14 juillet 2025

Heure	*Description*
10.00 am - 10.30 am	**Point 1 :** Ouverture officielle de la réunion du groupe d'experts
10.30 am – 10.45 am	**Point 2 : Questions d'organisation:** (a) Adoption de l'ordre du jour ; (b) Organisation du travail
10.45 am – 11.45 am	**Point 3 :** Progrès dans la mise en œuvre des décisions de la CMAE et résultats de l'engagement de l'Afrique dans les récentes réunions mondiales clés
11.45 am – 12.00 pm	**Point 4 :** Examen des positions communes de l'Afrique et de sa participation aux prochaines réunions et conférences environnementales internationales
12.00 pm – 12.30 pm	**Point 5** : Priorités de la CMAE pour la période 2025–2027
12.30 pm – 12.45 pm	**Point 6 :** Questions relatives à la CMAE : (a) Situation du Fonds général d'affectation spéciale et du Fonds pour l'environnement du PNUE ; (b) Révision du règlement intérieur ; (c) Composition du nouveau Bureau ; (d) Lieu et dates de la 21e session ordinaire
12.45 pm – 1.00 pm	**Point 7 :** Présentation sur la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
1.00 p.m.–3.00 p.m.	**PAUSE DÉJEUNER**
3.00 p.m.–6.00 p.m.	**Point 8 :** Examen du projet de déclaration, des projets de décisions et des messages clés

Mardi 15 juillet 2025

Heure	*Description*
10.00 a.m.–1.00 p.m.	**Point 8 (suite) :** Examen du projet de déclaration, des projets de décisions et des messages clés
1.00 p.m.–3.00 p.m.	**PAUSE DÉJEUNER**
3.00 pm – 5.00 pm	**Point 8 (suite) :** Examen du projet de déclaration, des projets de décisions et des messages clés
5.00 pm – 5.15 pm	**Point 9** : Autres questions
5.15 pm – 5.45 pm	**Point 10** : Adoption du rapport du segment des experts
5.45 pm – 6.00 pm	**Point 11 :** Clôture de la réunion